



Section <b>Programme des brigadiers et brigadières d'autobus</b>	Page 1 de 2
	Date 17 mai 2011

<b>Énoncé</b>	<p>Le programme des brigadiers et brigadières d'autobus est offert annuellement à tous les nouveaux et anciens brigadiers et brigadières d'autobus. Le programme est présenté en collaboration avec les fournisseurs de services d'intervention d'urgence et les transporteurs scolaires.</p> <p>WESTS est responsable de surveiller le contenu du programme et de réviser le programme annuellement pour y ajouter les mises à jour ou y apporter des changements.</p>
<b>Sélection des brigadiers et brigadières d'autobus</b>	<p>Les brigadiers et brigadières d'autobus sont sélectionnés parmi les élèves qui voyagent régulièrement en autobus. L'école effectue la sélection des élèves, en collaboration avec les conducteurs et conductrices d'autobus.</p> <p>Les brigadiers et brigadières d'autobus doivent être au moins en 6<sup>e</sup> année. Parmi les qualités que doit posséder un bon brigadier ou une bonne brigadière d'autobus, il convient de mentionner le leadership, l'aptitude à la communication, un sens des responsabilités éprouvé et un bon dossier d'assiduité scolaire.</p> <p>Les brigadiers et brigadières d'autobus doivent être désignés avant la fin de la deuxième semaine d'école.</p> <p>Si un brigadier ou une brigadière quitte un autobus ou, pour d'autres raisons, ne peut plus accomplir ses tâches pendant l'année scolaire, l'école devra désigner un remplaçant ou une remplaçante.</p>
<b>Rôle des brigadiers et brigadières d'autobus</b>	<p>Les brigadiers et brigadières d'autobus ne sont pas autorisés à prendre des mesures disciplinaires à l'égard des autres élèves. Ils montrent plutôt le bon exemple en respectant les règles.</p> <p>Les brigadiers et brigadières d'autobus doivent porter de l'équipement de protection individuel (gilets de sécurité) lorsqu'ils sont à bord d'un autobus et qu'ils accomplissent leurs tâches de brigadier ou de brigadière</p>



Section <b>Programme des brigadiers et brigadières d'autobus</b>	Page 2 de 2
	Date 17 mai 2011

	<p>d'autobus à l'extérieur de l'autobus. Les gilets de sécurité sont fournis par WESTS.</p> <p>Un maximum de trois (3) brigadiers et brigadières d'autobus seront assignés à chaque autobus de 72 passagers. Un brigadier ou une brigadière est assigné à l'avant de l'autobus, un autre est assigné à l'arrière de l'autobus, et un troisième est assigné au centre de l'autobus, le cas échéant.</p> <p>Le brigadier ou la brigadière à l'avant aidera les élèves à monter à bord de l'autobus et à en débarquer en toute sécurité. Au moment du débarquement, un brigadier ou une brigadière se placera à environ cinq (5) pas à l'avant de l'autobus, en ligne avec l'aile droite en faisant face à la route, les bras allongés. Les élèves se placeront en ligne derrière le brigadier ou la brigadière. Le brigadier ou la brigadière attendra que le conducteur ou la conductrice d'autobus lui indique que la voie est libre avant de permettre aux élèves de traverser la rue.</p> <p>Les brigadiers et brigadières d'autobus devront suivre les directives du conducteur ou de la conductrice d'autobus et devront lui signaler tout incident de violence ou de comportement nuisible.</p>
<b>Formation des brigadiers et brigadières d'autobus</b>	<p>La formation des brigadiers et brigadières sera présentée au début de l'automne, une fois que tous les brigadiers et brigadières d'autobus auront été sélectionnés pour les écoles.</p> <p>La formation sera présentée conjointement avec les transporteurs scolaires, le personnel des services d'intervention d'urgence, le service d'incendie et le service de police.</p> <p>La formation sera présentée aux endroits précis déterminés par le comité de sécurité <i>All Things</i>.</p> <p>La formation des brigadiers et brigadières comprendra une formation pratique, le visionnement d'une vidéo de formation et la remise d'un manuel des brigadiers et brigadières à chaque brigadier et brigadière.</p> <p>Tous les brigadiers et brigadières d'autobus qui sont</p>



Section <b>Programme des brigadiers et brigadières d'autobus</b>	Page 3 de 2
	Date 17 mai 2011

	sélectionnés durant l'année scolaire recevront un manuel des brigadiers et brigadières, et l'école veillera à ce que le brigadier ou la brigadière ait l'occasion de visionner la vidéo de formation. Le conducteur ou la conductrice d'autobus fournira les directives et la formation nécessaires au nouveau brigadier ou à la nouvelle brigadière.
<b>Reconnaissance des brigadiers et brigadières d'autobus</b>	Chaque année, les brigadiers et brigadières d'autobus recevront un gage de reconnaissance déterminé par le comité de sécurité <i>All Things</i> . Le financement pour la reconnaissance des brigadiers et des brigadières proviendra de l'enveloppe budgétaire de Centraide Canada.